



Mise en place d'un cathéter de dialyse péritonéale

Qu'est-ce que la dialyse péritonéale ?

La dialyse péritonéale (DP) est un traitement qui remplace la fonction rénale. Le péritoine recouvre les organes de l'abdomen et présente de minuscules trous qui permettent à l'eau et aux déchets de passer à travers comme un filtre. À l'aide d'un cathéter, nous introduisons un liquide de rinçage pur (dialysat) dans la cavité abdominale. Ce dialysat y reste pendant plusieurs heures jusqu'à ce qu'il soit saturé de déchets et d'eau. Le dialysat saturé est retiré par le cathéter, puis du dialysat pur est réintroduit.

Consultation d'un chirurgien abdominal

Avec une infirmière de l'équipe de DP, vous prendrez rendez-vous avec l'un des chirurgiens abdominaux pour discuter de la mise en place du cathéter péritonéal. L'infirmière vous accompagnera à ce rendez-vous. Le chirurgien examinera si vous avez une hernie de l'aîne ou une hernie ombilicale. S'il y a une fracture, elle sera réparée pendant l'opération afin d'éviter tout problème ultérieur.

La liste de vos médicaments sera revue et les anticoagulants seront interrompus temporairement si nécessaire. Si nécessaire, un ECG et une photographie des poumons seront réalisés. Avec le chirurgien et l'infirmière, vous déciderez de la date de l'opération.

Admission pour la pose d'un cathéter de dialyse péritonéale

Le jour de l'intervention, vous arriverez à l'hôpital à jeun. Pour que l'opération se déroule sans encombre, il est important que votre vessie et votre rectum soient vides. Vous subirez donc un petit lavage le matin et une sonde vésicale sera mise en place.

Pendant l'opération, un cathéter en silicone (cathéter PD) sera inséré dans votre abdomen (à gauche ou à droite de votre nombril) par une opération de trou de serrure (laparoscopie). Après l'intervention, vous passerez en salle de réveil, puis vous retournerez dans votre chambre. La sonde vésicale y sera à nouveau retirée.

Dès que vos intestins fonctionneront à nouveau, vous serez autorisé à manger. En principe, vous pouvez rentrer chez vous dès le lendemain. Les premiers jours, la paroi abdominale peut encore être douloureuse.

Pendant votre séjour à l'hôpital, un test de rinçage sera effectué. Il s'agit de rincer le cathéter et de laisser un peu de liquide de rinçage dans votre abdomen. L'infirmière spécialisée dans la DP vous expliquera tout sur le soin des plaies et les principes de base de la DP. Pendant les deux premières semaines, vous viendrez pour des consultations hebdomadaires. L'infirmière fait ensuite entrer et sortir une petite quantité de liquide de rinçage pour rincer la cavité abdominale et éliminer les éventuels petits caillots de sang. Cela permet d'éviter que le cathéter ne se bloque. C'est également à ce moment-là que le pansement est changé. Entre les changements de pansement, le cathéter est entièrement recouvert d'un bandage adhésif pour une bonne fixation du cathéter.

Lors de votre sortie, vous recevrez une ordonnance de Forlax®. Forlax® facilite le transit intestinal et doit être pris ponctuellement chaque jour pour éviter les problèmes de positionnement de la sonde et la constipation. En raison de l'anesthésie et de l'intervention, vos intestins bougent moins, ce qui rend plus difficile la mise en place de la sonde.

Formation à la dialyse péritonéale

Au plus tôt après 2 semaines (6 semaines si une fracture doit également être réparée), votre paroi abdominale aura suffisamment récupéré pour tolérer des volumes plus importants de liquide de rinçage. Avec votre néphrologue et les infirmières de dialyse, vous déciderez du moment où vous commencerez votre formation en DP. La formation dure de 5 à 15 jours et est dispensée par l'équipe de DP. La technique et le soin des pansements sont enseignés de préférence à vous ou à votre partenaire, mais ils peuvent également être enseignés à une infirmière à domicile. Vous pouvez choisir de suivre la formation en hôpital de jour ou lors d'une hospitalisation.

Si vous optez pour la DP de nuit, vous passerez 1 ou 2 nuits à l'hôpital à la fin de votre formation.

Sortie après formation à la dialyse péritonéale

Pendant la formation, vous déciderez ensemble de la date de début de la DP à domicile. Avant votre sortie de l'hôpital, l'entreprise viendra vous livrer l'appareil et le matériel. Une infirmière spécialisée en DP travaillera avec vous pour installer l'appareil et les fournitures à

votre domicile. Au début, vous devrez encore vous rendre régulièrement à l'hôpital pour vérifier que tout se passe bien. L'équipe de DP est également joignable à tout moment via le téléphone d'attente.

Si tout se passe bien, les consultations ont lieu toutes les 6 à 8 semaines. La société vous contacte tous les mois pour réapprovisionner la réserve de liquides de rinçage et de tubulures ; le matériel de soin des plaies vous est remis lors de la consultation. Deux à trois fois par an, une infirmière de la DP se rendra à votre domicile afin d'identifier les problèmes éventuels de manière préventive.

Consultation

Une consultation PD est plus longue qu'une consultation normale. Au cours de la consultation, l'infirmière :

- vérifier la liste des médicaments et s'assurer que vous n'avez pas besoin d'ordonnances
- revoir la liste du matériel et prévoir suffisamment de matériel
- changer le pansement du cathéter et vérifier qu'il n'y a pas d'infection externe
- prélever des échantillons de sang et de liquide de rinçage (écoulement), ainsi qu'un échantillon d'urine de 24 heures et de dialysat de 24 heures
- mesurer votre tension artérielle et vous peser
- lire l'évolution des traitements à domicile (en cas de DPA), vérifier les résultats à domicile (tension, poids, ultrafiltration...)
- revoir avec vous les examens nécessaires dans le cadre du dépistage annuel (radiographie des poumons, rendez-vous chez le cardiologue...)

Vous aurez également un rendez-vous avec l'assistante en néphrologie et votre néphrologue.

Contacts pratiques

SERVICE DE NÉPHROLOGIE CH GLORIEUX

055 23 37 03

NOTES

Plus d'informations

Pour toute question ou information complémentaire, veuillez contacter votre médecin.



ASBL WERKEN GLORIEUX | CH GLORIEUX

Avenue Glorieux 55, 9600 Renaix

T 055 23 30 11 | info@azglorieux.be | www.chglorieux.be

Cette brochure est fournie à titre indicatif et ne remplace pas une consultation chez le médecin. Les collaborateurs et médecins du CH Glorieux déclinent toute responsabilité pour d'éventuelles erreurs ou omissions dans cette brochure.